

Séance AD extra_modification des statuts du 27 mars 2025

jeudi 27 mars 2025 • 18:30 - 19:50 | Salle Dent-de-Lys, Route du Lac Lussy 180, 1618 Châtel-St-Denis |

Séances de l'AD extraordinaire

Participants

- Présent** Sarah Luisier, Cédric Borer, Céline Granges Volery, Christine Varone, Claudia Dougoud, Daniel Figini, Daniel Frossard, Daniel Maillard, Eric Berthoud, François Genoud, François Pilloud, Grégory Déglise, Kimberly Castelberg, Laurent Menoud, Lionel Bussard, Magalie De Preux, Marc Fahrni, Nicole Tille, Noémie Berthoud, Pascal Delessert, Paul Konan, Présentateur, Rahel Preisig, Raphaël Droux, Renaud Gauderon, Roland Besse, Roland Mesot, Sabine Comisetti, Savio Michellod, Sidonie Mory, Stéphane Dorthe, Stéphane Dutoit, Stéphane Simonet, Cédric Perroud, Raffael Favaretto, Thierry Bavaud, Yannick Kilchenmann, Yves Martin, Willy Maillard
- Excusé** Aurélien Espinasse, Chantal Honegger, Charles Ducrot, Eliot Savoy, Jean-Claude Bongard, Philippe Schneider, Pierre-Alain Perroud

1 Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

18:30
2 min

François Genoud

M. François Genoud, président de l'AD, ouvre la séance du 27 mars 2025 à la salle de la Dent de Lys à Châtel-St-Denis.

Les 9 communes sont représentées, le nombre de voix s'élève à 42. Majorité absolue à 22.

Démission de Mme Françoise Jolivet, déléguée pour la Commune d'Attalens, pour cause de déménagement au 31.12.2024.

Bienvenue à **M. Cédric Perroud** qui a été élu au Conseil communal d'Attalens et qui est entré en fonction début 2025 pour la remplacer.

Bienvenue également à **Mme Sarah Luisier**, élue récemment au Conseil communal de La Verrerie, en remplacement de M. Yannick Kilchenmann, pour autant que vous le nommiez tout à l'heure comme membre du comité.

Bienvenue à la presse:

M. Castella, journaliste, La Gruyère

M. Sanchez, journaliste, La Liberté

1.2 Nomination des scrutateurs

18:32
2 min

François Genoud

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M. Stéphane Dutoit et M. Renaud Gauderon.

1.3 Approbation de l'ordre du jour de la séance

18:34
2 min

François Genoud

L'ordre du jour de la séance est approuvé par les délégué-e-s.



1.4 Nomination des nouveaux membres du Comité d'école

18:36
5 min

François Genoud

M. Yannick Kilchenmann a accepté de rejoindre le Comité d'école en remplacement de M. Frédéric Deillon.

Les délégué-e-s de l'AD nomment M. Kilchenmann comme membre du Comité d'école.



M. Raffael Favaretto a accepté de rejoindre le Comité d'école en remplacement de Mme Maude Cardinaux.

Les délégué-e-s de l'AD nomment M. Favaretto comme membre du Comité d'école.



M. Nicolas Genoud a accepté de rejoindre le Comité d'école en remplacement de M. Jérôme Allaman.

Les délégué-e-s de l'AD nomment M. Genoud comme membre du Comité d'école.



1.5 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

18:41
3 min

François Genoud

<https://asscov.wedo.swiss/meetings/2575256?viewMode=DocumentView>

Le procès-verbal du 21 novembre 2024 est approuvé par les délégué-e-s.



Remerciements à son auteure.

2 Infrastructures

2.1 Assainissement agrandissement Alpha-Delta-Gamma

18:44
7 min

Savio Michellod Stéphane Pauli

Aucune nouvelle de l'Etat sur le recours de la subvention si ce n'est cet e-mail du 5 février 2025 de la part de M. Baldy du SBat : *Le Conseil d'Etat devrait émettre prochainement un Arrêté du Conseil d'Etat (ACE) statuant sur la subvention définitive relevant du décret du Grand Conseil du 4 novembre 2016 et sur votre demande du 22 juillet 2024 sur une subvention complémentaire pour la transformation du bâtiment Alpha.*

En conséquence, le compte construction n'a pas pu être bouclé au 31.12.2024.

2.2 Projet assainissement et agrandissement Bêta

18:51
5 min

Stéphane Pauli Savio Michellod

Informations générales sur les projets en cours/à venir - notamment pour donner suite à des questions de la Commune d'Attalens et de la ComFin

M. Savio Michellod prend la parole.

Deux projets sont en cours : l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment bêta ainsi que la salle de sport triple et le centre de natation.

Un outil spécifique de suivi (diagramme de gantt) sera mis en place afin de garantir une visibilité claire sur les délais et les dépenses de chacun des deux projets en cours, Bêta ainsi que la salle de sport triple et le centre de natation.

Actuellement, nous disposons uniquement de projections financières générales et le développement des projets nous donnera plus de visibilité sur la suite.

Pour le projet Bêta, nous avons rencontré récemment le bureau Ferrari Architectes, qui nous a présenté une première ébauche de planification des différentes étapes. Ce document doit encore être affiné et le comité d'école doit valider cette planification préliminaire, en tenant compte du contexte particulier lié à la fin de la période administrative. Concernant la salle de sport triple et le centre de natation, il est impossible à ce stade de déterminer une planification précise des étapes et des dépenses.

Aujourd'hui, nous pouvons toutefois confirmer que **les travaux relatifs au bâtiment Bêta devraient se terminer en 2028, avec un impact financier de l'amortissement sur les communes dès l'année suivante (2029).**

Concernant le projet de piscine, sa mise en service est actuellement envisagée pour 2031, entraînant des coûts d'amortissement qui affecteront les finances communales à partir de 2032. Nous pouvons vous montrer sur le fichier attaché les grandes étapes du projet, mais avec des incertitudes importantes pour plusieurs étapes.

 Planification projets en cours.png

Concernant les charges financières liées aux intérêts, ce n'est qu'une fois les études affinées et les crédits d'ouvrage définitivement approuvés que nous pourrions négocier les conditions précises des emprunts bancaires. Vous comprendrez aisément qu'il serait prématuré aujourd'hui d'avancer des chiffres définitifs, ne serait-ce que des estimations, puisque le montant exact des travaux reste à préciser. De plus, la variabilité actuelle des taux d'intérêt, certes plutôt à la baisse, rendrait toute estimation trop incertaine. Les emprunts se feront très probablement par tranche, en fonction de la situation du marché. Je rappelle que pour Alpha-Delta-Gamma, nous avons bénéficié de taux attractifs, voire négatifs. Dès que les emprunts bancaires auront été contractualisés, nous nous engageons à communiquer de manière transparente les modalités précises d'amortissement auprès du comité d'école et des communes.

La modification proposée en deux étapes des statuts vise précisément à garantir une gestion financière optimale, permettant notamment d'emprunter dès début 2026 le montant nécessaire pour le bâtiment Bêta, et vraisemblablement en 2027 pour le projet de la piscine. Nous souhaitons toutefois que les modifications statutaires soient entérinées avant la fin de la période administrative.

En outre, nous estimons que l'organisation actuellement en place dispose pleinement des ressources, des disponibilités et des compétences techniques requises pour mener à bien les deux projets envisagés. Chaque projet sera encadré par une gestion professionnelle, assurée directement par les mandataires lauréats (Ferrari architectes à Lausanne pour Bêta, qui nous a confirmé avoir les ressources pour assurer la gestion du projet et le suivi du chantier). Rappelons que ces mandataires auront été sélectionnées pour leur expérience et leur expertise dans les domaines concernés.

Comme par le passé, la coordination générale sera assurée par la Commission de bâtisse (ComBât), appuyée par notre chef de projet interne, Stéphane Pauli, dont la compétence et la rigueur ont déjà été démontrées lors de précédents projets réalisés avec succès par l'ASSCOV.

Ce modèle organisationnel a déjà fait ses preuves, permettant d'assurer une conduite efficace, réactive et maîtrisée des projets tout en garantissant le respect des cahiers des charges, des délais impartis et des contraintes budgétaires. En outre, la mise en place d'une structure intermédiaire supplémentaire ne semble ni nécessaire ni pertinente à ce stade. En effet, une telle démarche pourrait induire une dilution des responsabilités des mandataires, compliquer les processus décisionnels et entraîner des surcoûts administratifs significatifs sans véritable bénéfice pour le maître d'ouvrage.

En conclusion je rappelle qu'à ce jour, l'ASSCOV a toujours démontré sa capacité à mener ses projets à terme avec succès, dans le strict respect des exigences techniques, financières et temporelles fixées initialement.

 message-13.pdf

 2024-04-24-arrete-message-13-signé.pdf

Le **Message n°13** a été approuvé par l'Assemblée des délégués le 24 avril 2024. L'ASSCOV est autorisée à engager **un montant de CHF 720'000.00** destiné pour les prestations complémentaires des mandataires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête pour l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle, sur la parcelle RF 443. Toutefois, en raison des recours déposés par les voisins, provoquant un retard d'environ 10 mois, qui a été suivi par la procédure relative aux marchés publics, ce budget n'a finalement pas pu être engagé en 2024.

Suite à l'appel d'offre lancé fin 2024, le bureau Ferrari à Lausanne a été désigné lauréat. La Commission de bâtisse l'a rencontré le 14 février 2025 afin d'établir une proposition précise jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête. Le 26 février 2025, des représentants du bureau Ferrari ont visité les bâtiments concernés pour mieux appréhender les lieux.

C'est lors de notre prochaine séance avec les mandataires, agendée au 1er avril 2025, que nous prendrons connaissance d'une proposition de contrat incluant les diverses phases SIA. **Cela nous permettra de confirmer les montants nécessaires pour couvrir l'ensemble des prestations complémentaires nécessaires jusqu'à la mise à l'enquête, comme prévu.**

L'objectif reste d'avoir un devis général cet automne 2025, afin de demander un crédit d'ouvrage début 2026, pour la réalisation des travaux, à ce jour estimés à 20 millions de francs.

Pour rappel, l'agrandissement et l'assainissement du bâtiment Bêta prévoit la création de 5 salles de classe supplémentaires, des salles spéciales (économie familiale et ACM), une salle de musique, ainsi que des locaux d'appui et administratifs.

La prochaine étude démographique (dès 2026) nous renseignera si nous devons encore agrandir ou pas.

2.3 Projet centre sportif de piscines et d'une halle de sport triple

18:56
5 min

Stéphane Pauli Savio Michellod

[BCC3_Programme_concours_250207-comprese.pdf](#)[fr_COR_COVeveyse_2025-02-20_L-SBATmgr-a-ASSCOV_NveSalleSportTriple_EnvoiPreavisCCS.pdf](#)

Vous trouvez également un historique depuis les premières discussions liées au développement du futur centre sportif de piscines et d'une halle de sport triple

[2025_03_05 Historique centre natation.pdf](#)

Rappel des principales étapes franchies :

Le programme du concours a été validé par le jury, la Combât et la SIA. Le Service des bâtiments a rendu, le 20 février 2025, **une estimation** quant au montant des subventions **pour la halle de sport triple, avec un montant potentiel d'environ CHF 1'000'350.00.**

Pour le centre de natation, nous nous référons à l'ordonnance en vigueur, qui prévoit **une subvention maximale de CHF 6'000'000.00.** Le programme du concours est en accord avec l'ordonnance et nous collaborons étroitement avec le service des sports à ce sujet.

La publication du concours sur SIMAP a été effectuée le 7 février 2025. Le jury se réunira fin juin-début juillet 2025, et le vernissage est programmé pour le jeudi 21 août 2025.

En réponse à la question d'Attalens (M. Roland Besse l'a relevé notamment pendant la séance), sur l'utilisation de bois local, l'ASSCOV a indiqué, dans le programme du concours, son souhait d'utiliser des matériaux sains et écologiques, mais également sur des matériaux demandant peu d'entretien, en adéquation avec leur utilisation, et avec une durée de vie élevée. C'est dans la prochaine phase que nous pourrions déterminer si l'utilisation de bois local est compatible avec ces souhaits qui, je le rappelle, vont dans le sens de limiter les frais d'exploitation.

Concernant la procédure de modification du PAD et en réponse à la ComFin, toutes les oppositions ont été levées et les conventions avec les opposants sont signées. Bien que la modification du PAD ne soit pas encore formellement approuvée par la Direction des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), le service des constructions et de l'aménagement n'avait formulé aucune remarque lors de l'examen préalable. **Cette approbation par la DIME constitue donc une formalité administrative sur laquelle nous ne pouvons nous permettre d'attendre avant de lancer le concours et la demande de crédit.** Compte tenu de l'état préoccupant de la piscine actuelle, ce projet revêt un caractère urgent, et la DIME est pleinement informée du processus en cours.

3 Finances

3.1 Message n° 15

3.1.1 Présentation

19:01
5 min

Stéphane Pauli Savio Michellod

Message n°15 : le comité d'école sollicite votre autorisation pour engager le montant de CHF 4'000'000.- pour les diverses prestations d'architecte et d'ingénieurs jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête (phase 3) pour la construction d'un centre de natation et d'une salle de sport triple sur la parcelle RF 448 de la commune de Châtel-St-Denis.

Le Message n°15 et son arrêté ont été validés le 5 février 2025 par les GT finances, politiques et bâtiments et le 26 février 2025 par le Comité d'école.

La Commission financière en a pris connaissance le 11 mars 2025.

[2025-03-27-message15-credit-etude-ingenieur-piscine-halle-triple.pdf](#)[2025-03-27-arrete-message-15-signé.pdf](#)

Face à l'urgence de répondre aux besoins croissants en infrastructures sportives et scolaires, nous avons fait le choix d'un projet ambitieux : construire un centre de natation de district. Alors que la rénovation initialement prévue de la piscine communale de Châtel-St-Denis (estimée à 7 millions CHF) ne permettait pas de satisfaire pleinement les besoins des écoles du district sondées en 2021, une alternative plus complète s'est imposée.

Celle-ci vise à offrir des installations adaptées à la forte demande scolaire (près de 1900 heures de cours par an). Il convient de relever à ce sujet que le Plan d'Études Romand (PER) impose la participation des élèves du primaire à des cours de natation, ces derniers étant censés savoir nager à leur arrivée au cycle d'orientation (CO). Au niveau du CO, l'absence de cours de natation impliquerait un manque en salles de sport, nécessitant de toute façon la création de nouvelles infrastructures (halle triple, voire plus pour le COV et probablement de nouvelles salles de sports dans les communes). Grâce à la construction d'un second bassin, les infrastructures répondront aux besoins scolaires du primaire et du secondaire, tout en permettant d'accueillir davantage le public. De plus, le bassin principal passera de 4 à 6 lignes d'eau, avec la possibilité d'ouverture au public durant la journée.

Pour rappel, cette assemblée a permis l'achat d'une parcelle stratégique (RF 448, près du Lussy) sur laquelle seront érigées un centre de natation moderne et une salle de sport triple, complétant les nombreuses infrastructures communales déjà construites sur ce site et en faisant un pôle sportif complet, unique dans toute la région.

Après validation d'un premier crédit d'études de CHF 600'000.- en 2021, un nouveau crédit vous est soumis ce soir, afin de préciser les coûts de réalisation, actuellement évalués à 50 millions CHF. **Un référendum populaire sera organisé pour confirmer ce choix majeur**, idéalement avant la fin de la législature.

Afin de pouvoir avancer sans délai dans ce projet, et comme indiqué dans le message no 15, nous sollicitons votre approbation pour le crédit d'investissement couvrant les opérations complémentaires des mandataires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête. Ces prestations correspondent à la phase 3 selon les normes SIA, comprenant le développement de l'avant-projet avec une estimation des coûts à $\pm 15\%$, l'étude détaillée du projet avec un devis général à $\pm 10\%$, et la procédure de mise à l'enquête. Le crédit d'investissement actuellement estimé pour les prestations d'architecte et d'ingénieurs est basé sur une approche initiale évaluée à CHF 49 millions TTC pour les bâtiments (CFC 2) et CHF 1 million TTC pour les aménagements extérieurs (CFC 4).

- Coût total estimé à charge de l'ASSCOV : CHF 4'000'000.- (budget d'investissement 2025)
- Amortissement annuel prévu dès 2026 (3 % sur 33,3 ans) : CHF 120'000.-
- Charges annuelles d'intérêts (estimées à 2 %) : CHF 80'000.-

Il convient de noter qu'avec le désenchevêtrement réalisé avec la Commune de Châtel-St-Denis, l'ASSCOV pilote désormais pleinement le projet de piscine, tandis que Châtel-St-Denis conserve la halle triple du Lussy.

À terme, la piscine actuelle, devenue insuffisante malgré les investissements réalisés, sera démolie afin de permettre l'extension éventuelle du cycle d'orientation.

Ce projet de centre sportif ne constitue pas un luxe, mais répond à une nécessité immédiate liée aux besoins éducatifs et sportifs croissants du district. Il offre la solution la plus efficace et durable, permettant d'éviter des coûts inutiles liés au transport et à l'utilisation de piscines extérieures et/ou la constructions de nouvelles infrastructures sportives dans les communes, pour compenser l'absence de piscine. **À noter que la piscine actuelle est en soins intensifs (certains diraient même palliatifs)**. Si nous souhaitons éviter une interruption prolongée des cours de natation pour nos élèves, une action rapide est nécessaire.

Je relève également que nous collaborons avec les services du canton. Comme annoncé sous le point précédent, le service des bâtiments s'est prononcé le 20 février 2025 **sur une première demande de subventions pour la halle de sport triple**, annonçant un montant potentiel d'environ CHF 1'000'350.-. Pour le centre de natation, nous nous basons sur l'ordonnance mentionnant une subvention maximale de CHF 6'000'000.- et travaillons en étroite collaboration avec le service des sports, lequel a confirmé la conformité du programme actuel.

Ce projet structurant, complémentaire à l'agrandissement du bâtiment Bêta prévu pour 2028-2029, garantit à long terme des infrastructures adaptées, fonctionnelles et économiquement rationnelles pour toute la Veveyse. Il permettra également, à terme, le développement du site du COV en fonction de l'évolution démographique de notre district. À ce sujet, rappelons que l'évolution de la population résidente permanente entre 2009 et 2023 a été particulièrement marquée dans les communes veveysannes :

- Châtel-St-Denis : +50 %
- Remaufens : +44 %
- Semsales : +39 %
- Attalens : +30 %
- La Verrerie : +26 %
- Bossonnens : +24 %
- Granges, Le Flon et Saint-Martin clôturent ce classement avec une augmentation entre 20 et 12%.

Il est impératif d'assumer cette croissance en offrant à notre population les infrastructures adéquates, dans la logique des décisions déjà prises concernant le centre de natation. Je vous invite donc à soutenir cette proposition de crédit, approuvée unanimement par le comité d'école le 26 février dernier.

Piscine actuelle

M. Daniel Maillard confirme que la piscine actuelle est aux soins intensifs. La Commune de Châtel-St-Denis avait analysé et proposé sa rénovation pour un montant de 7 millions de francs. L'objet restait à l'identique, pas plus grand. Châtel-St-Denis a suspendu cette décision mais la dégradation n'a pas stoppé. L'état est critique, c'est fragile. Les frais courant d'entretien sont supportés par la Commune de Châtel-St-Denis. Dernièrement les filtres à sable ont dû être remplacés (CHF 52'000.00). Il faudra certainement remplacer un autre filtre dans le courant de l'année. En cas de frais majeurs, une décision devra être prise conjointement avec l'ASSCOV pour décider s'il faudra investir ou fermer définitivement la piscine.

3.1.2 Préavis de la Commission financière

19:06
1 min

Laurent Menoud

La Commission financière préavise favorablement le message n° 15.



3.1.3 Discussion

19:07
3 min

3.1.4 Approbation

19:10
1 min

François Genoud

Le message n°15 est approuvé à l'unanimité par les délégué-e-s. L'AD accepte ainsi un crédit d'investissement d'un montant de CHF 4'000'000.- pour les diverses prestations d'architecte et d'ingénieurs jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête (phase 3) pour la construction d'un centre de natation et d'une salle de sport triple sur la parcelle RF 448 de la commune de Châtel-St-Denis.



3.2 Modification du budget d'investissement 2025

3.2.1 Présentation

19:11
2 min

Eric Berthoud François Genoud

 2025-03-27-Suivi-investissements.pdf

Ajout d'une ligne supplémentaire au budget des investissements 2025 avec le point comptable 14040.11 pour les CHF 4'000'000.- car le Message n° 15 a été accepté ce soir par les délégué-e-s.

3.2.2 Préavis de la Commission financière

19:13
2 min

Laurent Menoud

La Commission financière émet un préavis positif concernant la modification du budget d'investissement 2025.



3.2.3 Discussion

19:15
1 min

3.2.4 Approbation

19:16
1 min

François Genoud

La modification du budget d'investissement 2025 est approuvée à l'unanimité par les délégué-e-s. Ajout d'une ligne supplémentaire au budget des investissements 2025 avec le point comptable 14040.11 pour les CHF 4'000'000.- car le Message n° 15 a été accepté ce soir par les délégué-e-s.



4 Révision des statuts: modification essentielle

4.1 Présentation

19:17
5 min

François Genoud

 2023-03-31-STATUTS-COV-modifie-2025-02-07.docx

 2023-05-03-statuts-signature-conseil-etat (1).pdf

Suite à l'acceptation du Message n° 15 et afin de pouvoir entreprendre les travaux d'assainissement et agrandissement du bâtiment Bêta, **nous devons modifier nos statuts pour augmenter notre limite d'endettement. Il s'agit d'une modification essentielle.**

La modification des statuts a été validée par les GT finances, politiques et bâtiments le 5 février et le 26 février par le comité d'école.

Vous trouvez en annexe la version des statuts 2023 approuvée par le CE en version pdf et une version 2025 en Word (2023-03-31-STATUTS-COV-modifie-2025-02-07.docx) sur laquelle on a travaillé pour les modifications.

On a apporté les modifications demandées par le service des communes, suite à un entretien avec Mme Antonina Ackermann juriste auprès du service des communes (à voir en rouge dans les futurs statuts aux pages 10, 13 et 14). Le but est de réviser partiellement les statuts, puisqu'on ne modifie qu'un seul article et non pas de faire une révision totale, car là, on devrait revoir les statuts en entier et refaire des modifications en regard des précisions à l'article 37 de nos statuts, à savoir :

- Page 10, article 28 alinéa 2, on a modifié le chiffre 50 et mis 70 millions à la place
- Page 13, article 37, on a dû rajouter un alinéa n° 4 et préciser dans la phrase finale: Adoptés par l'assemblée des délégué·e·s de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) le 3 mai 2023 et le 27 mars 2025 (révision partielle).

voici encore des précisions de Mme Ackermann

- Concernant la suite de la procédure, la modification de la limite d'endettement **est une modification essentielle des statuts qui doit ressortir du PV de l'assemblée des délégués** (cf. art. 113 al. 1 et 112 al. 1 LCo).
- Les statuts devront être adoptés par l'assemblée des délégués et par les communes membres, sur préavis des commissions financières respectives vu que la révision touche un aspect financier (art. 72 LFCo).
-

4.2 Préavis de la Commission financière

19:22
2 min

Laurent Menoud

La Commission financière préavise favorablement la modification des statuts.



4.3 Discussion

19:24
5 min

M. Marc Fahrni

Il ne trouve pas très adéquat de faire passer la modification des statuts pour la limite d'endettement **en deux fois**. La première ce soir (assainissement et agrandissement du bâtiment Bêta) en passant 50 à 70 millions de francs et la deuxième (Centre sportif et halle de sport triple) au printemps 2026 en passant de 70 millions à ?. Il devra passer cet objet en assemblée communale en deux temps. Il préside depuis des années les assemblées communales et trouve cette façon de procéder délicate.

La limite d'endettement est statutaire ; nous devons faire approuver toute modification par les délégués et ensuite par le législatif. Cet objet doit être accepté par le 3/4 des communes de la Veveyse et de la population.

M. François Genoud

Il reconnaît qu'avec le GT politique la question de passer l'augmentation de la limite d'endettement en une fois ou en deux a soulevé beaucoup de discussions. Quelle stratégie adopter? La transparence étant essentielle, ils ont finalement décidé que les études pour le centre sportif de piscines et d'une halle de sport triple, n'étaient pas assez avancées pour communiquer des chiffres précis.

M. Savio Michellod

1ère raison: pas assez avancé sur les études pour le centre sportif. En automne 2025 nous devons être en possession de chiffres affinés.

2ème raison: le Comité d'école a pris acte que les délégués souhaitent se prononcer sur les objets avec des chiffres précis plutôt qu'approximatifs (AD du 3 novembre 2021).

Mme Noémie Berthoud

La Commune de Semsales a le même souci concernant cette modification en deux étapes. Ne pourrions-nous pas garder cette limite d'endettement à 50 millions de francs pour le bâtiment Bêta et tempérer ? La Commune de Semsales n'est pas là pour freiner. Cependant, aller en assemblée communale avec le même sujet en si peu de temps, ce n'est pas idéal.

Nous sommes de toute façon obligés d'augmenter la limite d'endettement à 70 millions de francs afin de pouvoir assainir et agrandir le bâtiment Bêta. La procédure de modification des statuts prend beaucoup de temps jusqu'au passage devant les assemblées communales.

M. Stéphane Pauli

Nous aimerions obtenir un chiffre du Service des bâtiments concernant le subventionnement pour l'agrandissement et assainissement du bâtiment Bêta. Nous sommes aussi dans l'inconnue et dans l'attente.

M. Roland Mesot

On nous a présenté le centre sportif de piscines et d'une halle de sport triple à CHF 50 millions de francs et une subvention estimée à 7 millions.

C'est une estimation à + ou - 25%. Peut-être que les 7 millions pourront nous servir à la fin.

4.4 Décision

19:29

2 min

François Genoud

La révision des statuts est approuvée par les délégués.

Art. 28. Limite d'endettement

2. La limite d'endettement est de CHF 70 millions (CHF 70'000'000. --) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000. -- pour l'exploitation.

Pour 39
Contre 3
Absention 0

 2023-03-31-STATUTS-COV-modifie-2025-03-27-signé.pdf

Voici les nouveaux statuts officiellement signés suite à l'assemblée des délégués.

5 Divers

5.1 Informations du Président

19:31

5 min

François Genoud

M. François Genoud

Il se dit satisfait de l'issue du dossier de l'enquête administrative. Comme préfet, il était récusé d'office dans cette affaire, et n'est intervenu qu'à la fin de la procédure en tant que président de l'AD.

M. Savio Michellod

L'enquête administrative ouverte en mai 2024 s'est conclue de manière constructive. La rencontre entre la commission financière et une délégation du comité d'école a permis d'aplanir les divergences et de restaurer un climat apaisé, indispensable à la bonne poursuite des projets majeurs qui nous attendent dans les prochaines années.

Cette démarche a occasionné des coûts à hauteur de 15'500 francs. Si ce montant peut sembler élevé, il convient de rappeler que l'intervention d'une tierce partie neutre a été jugée nécessaire pour sortir de l'impasse et éviter une aggravation de la situation. Une absence d'intervention ou une persistance des tensions aurait également généré des coûts, notamment liés aux retards des projets ou aux difficultés opérationnelles que cela aurait pu entraîner, dont l'impact aurait pu être encore plus significatif.

Au vu du retour à la sérénité observé entre les parties concernées, je ne puis que souhaiter que notre assemblée prenne acte de ces résultats positifs et, à l'instar de la commission financière et du comité d'école, tourne définitivement cette page. Ainsi, nous pourrions nous concentrer pleinement sur les défis à venir, dans l'intérêt des élèves de notre école, mais aussi des citoyennes et des citoyens de notre district.

M. Laurent Menoud

Il ne souhaite à personne d'avoir été accusé pareillement. C'était un moment difficile à vivre. Il est satisfait de savoir qu'en échangeant authentiquement, nous ne violons pas le secret de fonction.

5.2 Informations du Président du Comité d'école

19:36
6 min

Savio Michellod

Savio Michellod

Le comité d'école a exprimé le souhait de renforcer les liens entre les sphères politique et pédagogique. Dans ce cadre, j'ai l'opportunité de participer ponctuellement aux séances plénières des enseignants, notamment en début d'année, afin de présenter et de discuter des projets en cours. Par ailleurs, en collaboration avec Nicole Tille et Eric Berthoud, nous rencontrons régulièrement le conseil de direction pour échanger sur divers sujets d'importance tels que les infrastructures scolaires ou l'accueil extrascolaire.

Ces rencontres régulières s'avèrent essentielles pour maintenir un dialogue constructif et favoriser une compréhension précise du rôle et des compétences de chacun au sein de l'établissement.

5.3 Informations de la direction et de l'administration

19:42
5 min

Céline Granges Volery Eric Berthoud

Quelques évènements à venir au COV :

- Participation d'un groupe d'élèves de l'aumônerie du COV à un projet collaboratif avec Eben-Hézer (émission Mise au Point de la RTS, dimanche 23 mars)
<https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rts:video:15532117>
- 24 mars au 17 avril: Action solidarité au CO de la Veveyse en faveur des Cartons du Coeur de la Veveyse (en collaboration avec l'aumônerie)
- Visite du Mémorial Struthof le mardi 1er avril pour tous les élèves de 11H
- Exposition "Maison des Amériques" dans nos murs du 5 mai au 13 juin, en priorité pour les classes de 10H qui travaillent la colonisation, mais ouverte à toutes les autres classes si intérêt
- La foire du COV, le 17 mai : vide dressing et marché aux plantons

 Foire du COV.pdf

- Mois de mai: mois "des écrans" en étroite collaboration avec REPER

 Reper_Invitation-Atelier-2025-05-14_Usage-abusif-FR.pdf

 Reper_Invitation-Atelier-2025-06-07_Jeux-videos-FR.pdf

 Reper_Invitation-Atelier-2025-05-07_Super-3e-FR.pdf

 Reper_Invitation-Atelier-2025-04-01_Ecrans-durabilite-FR.pdf

 Reper_Invitation-Atelier-2025-06-05_Charte-ecrans-FR.pdf

- Le souper de soutien "Rêves-sur-Mer" le 24 mai au foyer de l'Univers@Ile : 8 élèves du COV partiront pour une semaine de camp de voile en Méditerranée du 11 au 18 octobre 2025.

 Flyer.pdf

- Action "Nettoyages en Veveyse" reconduite début juillet pour les élèves de 9 et 10H, M. Volery prendra contact avec les différentes communes pour connaître leurs besoins.

Remerciements à l'ensemble des communes pour leur soutien à la semaine thématique (24-28 février) qui s'est très bien déroulée.

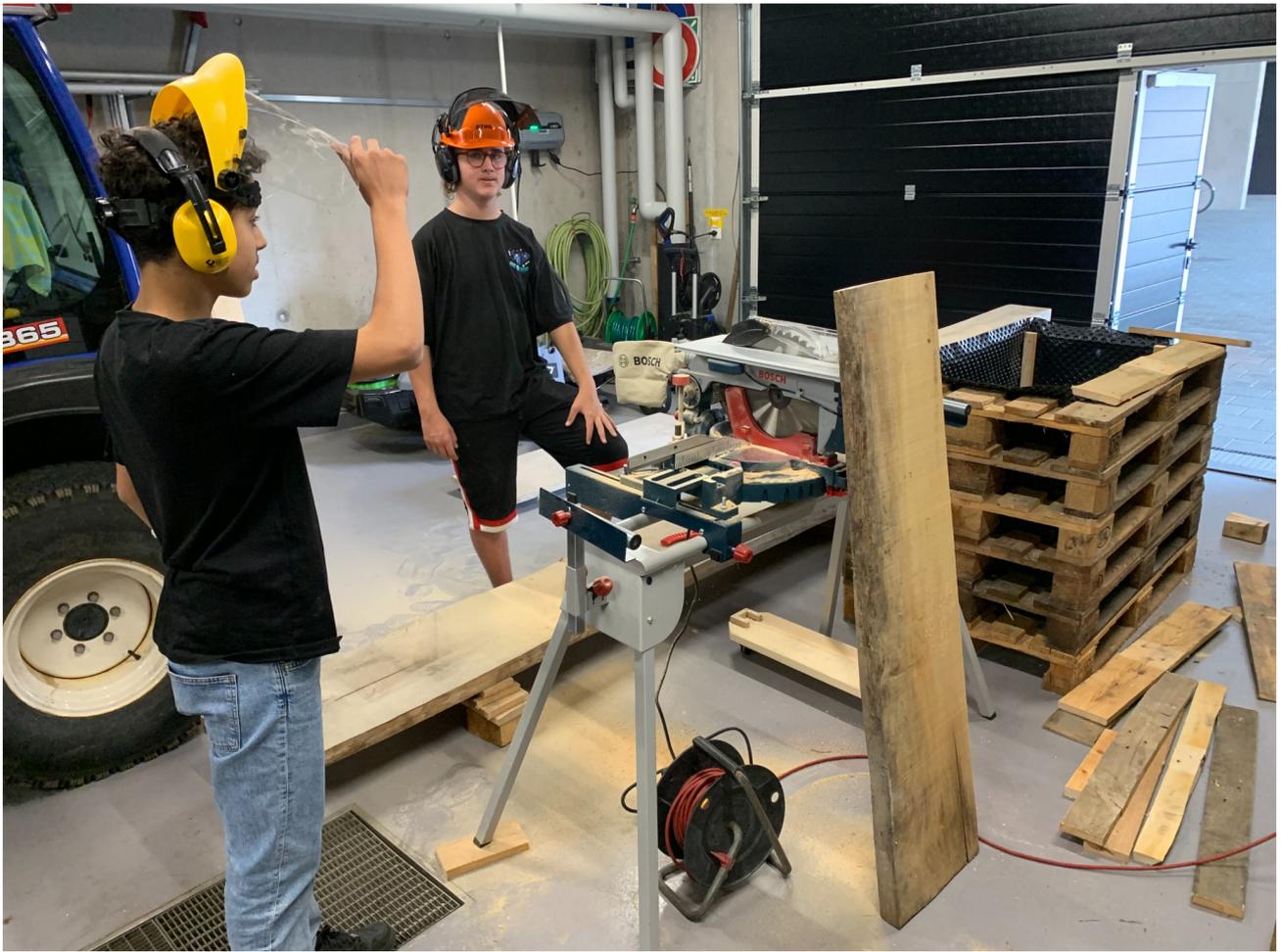






Remerciements pour le soutien aux élèves en projet grâce à l'"espace respiration":











5.4 Divers

19:47
3 min

M. Roland Besse

Il partage avec nous ce lien:

<https://www.rts.ch/audio-podcast/2025/audio/l-invitee-marjory-winkler-directrice-de-la-pla-teforme-pour-ado-ciao-ch-28822860.html> . Il s'agit de l'interview de la directrice de CIAO.CH, Mme Marjory Winkler, qui s'exprime sur la santé mentale actuelle des jeunes. Des rapports annuels sont déposés sur les tables, à l'entrée.

M. Stéphane Simonet

Foire aux plantons: les jeunes vont mieux quand ils ont les mains dans la terre. Cette autre école permet d'autres activités. Retours très positifs. La population rencontre l'école. Le lien se fait. On casse ces cloisons. En mai au COV on réfléchit aux écrans avec plein d'activités avec les parents.

Retenez la date du 13 mai 2025, conférence de Nils Weber 19h30.

- Ecolywood; arrive à la fin du projet. C'est un projet extraordinaire qui a duré 3 ans. 50 adolescent-e-s investi-e-s. Les inscriptions seront ouvertes prochainement sur le site <https://ecolywood.com/>.

ÉCOLYWOOD PRÉSENTE

DOUCE (R)ÉVOLUTION

PROJECTIONS À L'UNIVERSALLE
28, 29, 30, 31 MAI À 20H00
1^{ER} JUIN À 14H00

RÉSERVATIONS EN LIGNE
WWW.ECOLYWOOD.CH

 Conférence Niels Weber.pdf

 Affiche éCOlywood.png

- Le mois des écrans: 13 mai conférence de Niels Weber
- Avec le printemps, la cour va s'habiller pour les élèves ...







M. François Genoud remercie l'ensemble du personnel, les délégués, les membres du Comité, l'administration, la direction et les représentants de la presse.

Le verre de l'amitié est organisé à la dernière minute par la Commune de Châtel-St-Denis.

La séance se termine à 19h50